

Analyse de la dette souveraine de la Côte d'Ivoire (projetée à FCFA 21 529 Mrds ou ~ euro 29,91 Mrds en 2022 dont environ 59% de dettes extérieures contre 64% en 2020 et 63% en 2021) ¹

L'analyse ci-après est un point de vue qui n'a pas la prétention d'être exhaustif. Elle espère s'approprier les préoccupations inspirées des inquiétudes de nombreux citoyens ivoiriens au sujet du stock de la dette. Elle vise à donner l'opportunité d'améliorer la compréhension du budget soumis au vote du Parlement en Côte d'Ivoire et surtout à renforcer ou à modifier, si besoin en était, les certitudes qui influencent encore la conviction de certains Parlementaires concernant le budget 2022.

De quoi s'agit-il ?

La taille de la dette publique (estimée à FCFA 19 622 Mrds en 2021 soit ~ euro 29,91 Mrds) alimente à Abidjan le sentiment que la prochaine crise économique en Côte d'Ivoire pourrait bien venir d'une « crise financière » sévère en cas de retournement de la situation actuelle.

La question principale c'est de savoir si le pays est à l'abri d'une « crise de la dette souveraine » ou si celle-ci est inévitable en Côte d'Ivoire, vu les agrégats économiques actuels ?

D'abord parce que les évolutions comparées du stock de la dette publique et des flux de ressources propres de l'Etat contrastent avec la sérénité affichée par tous, bailleurs de fonds et Pouvoirs publics. Ensuite parce que le produit intérieur brut (PIB) déclaré à Abidjan, bien que relativement élevé, semble être un indicateur insuffisant pour mesurer aussi bien la performance que le seuil plafond du stock de la dette publique arbitrairement fixé à 70% du PIB.

Enfin parce qu'au moment où le Côte d'Ivoire s'apprête à changer de signe et de zone monétaires (FCFA v/s Eco), plus de 60 % du stock de sa dette souveraine est exposé à un risque de change considérable qui requière une visibilité économique à moyen et long terme très nette.

C'est pourquoi, avant le vote du budget 2022 de la Côte d'Ivoire il est utile de se poser quelques questions basiques que se poserait l'ivoirien lambda.

Après la tragédie grecque (2008-2010) de la crise de la dette publique, l'on n'a pas besoin d'être forcément économiste pour s'inquiéter des conséquences de la forte croissance du stock de la dette (triplé en une décennie) alors que les recettes propres de l'Etat observent une envergure et une progression plus lentes, voire décevantes (comparé aux besoins et attentes).

I – Quel est l'état des lieux de la dette souveraine de la Côte d'Ivoire

Une des évidences, difficile à noyer en effet, est la faible performance de la dette, outre le risque de change très élevé qu'elle porte. Cette dernière tarde à faire produire suffisamment de richesses afin de compenser son coût et ses effets de plus en plus préoccupants. Dix (10) ans après le point d'achèvement des initiatives PPTE (pays pauvres très endettés) et IADM (initiative d'allègement de la dette multilatérale), qui avaient permis de remettre les compteurs quasiment à zéro, les espoirs des populations s'amenuisent. Le tableau ci-après montre les évolutions de la dette depuis 2011. (L'initiative PPTE a été atteint en juin 2012 après l'atteinte du point de décision en mars 2009).

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022**
Stock de la dette (Mrds FCFA)	4 908	4 680	5 257	6 439	7 915	9 023	10 045	11 607	13 300	16 802	19 622	21 529
Service de la dette (Mrds FCFA)	1 313	856	977	1 179	1 318	1 520	1 973	1 685	3 066	2 733	2 133	3 061
dont charges financières (Mrds FCFA)	218	233	215	214	298	417	416	461	570	743	803	1 016
Charges financières / Service annuel de la dette (%)	17%	27%	22%	18%	23%	27%	21%	27%	19%	27%	38%	33%

(*) Estimations _ (**) Projections

Source : Extraits des rapports de la Cour des comptes, des lois de règlements et des lois de finances 2010 à 2011.

NB : Le rapport de la Cour des compte (page 26) relatif à l'exercice 2010 a indiqué des restes à payer de FCFA 1 184.6 Mrds à fin 2010 et un « encours global de la dette publique à fin décembre 2009 qui **s'élèverait** à 4.784,3 milliards » dont « d'une part, 3.726,3 milliards de dette extérieure et d'autre part, 1.058 milliards de dette intérieure ».

⁽¹⁾ Ministère du budget et du portefeuille de l'État : Cf. Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2022-2024 _ DPBEP

1 - La dette est très onéreuse dans un contexte international de taux d'intérêts observés très bas

Les charges financières de la dette, certainement grevées par une prime de risque importante, sont très élevées (FCFA 1 016 Mrds ou euro 1,55 Mrds projetés en 2022) sans compter le poids du capital à rembourser. Ainsi chaque année l'annuité de la dette ampute le budget national d'une partie non négligeable (environ 30 à 40%) des relatives maigres ressources collectées par l'Etat.

2 – La qualité de certains investissements financés aggrave le besoin de nouvelles dettes

Il est observé des infrastructures, moins bien réalisées et qui font dire qu'ils sont « biodégradables », donnant le sentiment que la dette qui a permis de les financer, si elle n'est pas intelligente, pourrait être un traquenard pour l'économie ivoirienne. Les accusations ou soupçons de corruption amplifiées ces dernières semaines par les audits en cours aggravent ce sentiment.

3 – Le train de vie élevé de l'État alourdit les dépenses courantes et induit de nouvelles dettes

Le train de vie élevé de l'Etat avec en prime une administration jugée « élitiste », « pléthorique » et « budgétivore », est une des causes des dépenses courantes élevées. Malheureusement celles-ci sont financées en partie par de nouvelles dettes chaque année - d'après la structure du budget. La superposition des Institutions de la République et les nombreuses créations de postes de hauts cadres est un constat qui n'aide pas non plus à atténuer le sentiment que la dette pourrait devenir un piège.

La Côte d'Ivoire s'oblige à fonctionner par exemple avec une équipe gouvernementale de 44 Ministres et assimilés, récemment alourdie par la création de 12 départements relatifs aux Ministres – Gouverneurs, portant à 14 les membres de ces « hauts commis » de l'Etat ... Était-ce indispensable ?

II - La bonne tenue du PIB de la Côte d'Ivoire ne contredit-elle pas les inquiétudes exprimées ?

La dette recommence à croître beaucoup plus vite que les recettes propres encaissées par l'Etat, censées la rembourser. Le PIB semble être bien tenu, mais le reste ne doit pas importer peu (?).

1 – La réévaluation du PIB actée en 2020 semble suspecte, dans un contexte où l'État était quasiment au taquet de sa marge d'endettement et où cette réévaluation s'est faite « en silence »

Le stock préoccupant de la dette semble être bien corrélé uniquement qu'avec la hausse du PIB. Cependant, même à ce niveau il y'a une gêne. La dernière réévaluation du PIB (constatée en 2020) tarde encore à convaincre les moins sceptiques des ivoiriens, en ce qui concerne la pertinence et la réalité des données (détails pas encore suffisamment diffusés) qui ont soutenu la réévaluation à la hausse (correction des écritures comptables) du PIB effectuée « sans bruits ».

Étonnant, même les économistes et les universitaires chevronnés les plus critiques sont demeurés silencieux.

2 – Pourquoi l'agrégat « PIB » devrait faire l'objet d'une gouvernance particulière ?

La dette est autorisée lorsque le ratio (Dettes/PIB =< 70 %) est respecté. Si le PIB est manipulé ou calculé sans prendre certaines précautions, les erreurs de ceux qui ont la charge de le définir chaque année pourraient pénaliser toute la nation. La détermination et la diffusion de certains agrégats comme le PIB relèvent d'une responsabilité régaliennne. Le PIB évalué sur l'ancienne base (SCN 1993) rendait insoutenable le stock de la dette dès 2022. La réévaluation a permis de lever cet obstacle. Curieux ! Le tableau ci-après éclaire mieux ce propos :

<i>Exercice annuel</i>	2017	2018	2019	2020	2021**	2022**
<i>(Montant en Mrds XOF)</i>	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Estimé	Prévisions
PIB nominal, ancienne base 1996 (ref. SCN 1993)	22 151	23 900	25 955	28 308	30 868	33 628
PIB nominal, nouvelle base 1995 (ref. SCN 2008)	29 955	32 222	34 299	35 311	38 439	41 951
70 % du PIB (base SCN 1993)	15 506	16 730	18 169	19 816	21 608	23 540
70 % du PIB (base SCN 2008)	20 969	22 555	24 009	24 718	26 907	29 366
Stock de la dette	10 045	11 607	13 300	16 802	19 622	21 529

(**) Annexe 3 des lois fiscales (budget) 2020, 2021 et 2022

Remarque : sans la réévaluation prise en compte dès 2020 la dette envisagée en 2022 et celles après cette date auraient été théoriquement problématiques.

La réévaluation du PIB a permis d'améliorer la marge d'endettement de la Côte d'Ivoire dès 2021. Certifiée ou pas, cette réévaluation impacte le quotidien de tous, surtout celui du « petit peuple ». Puisqu'elle occasionne plus de dettes nouvelles pas forcément performantes, plus de services de la dette à rembourser sur ressources propres insuffisantes et une progression insatisfaisante des investissements comparé aux attentes des populations (c'est un constat historique).

Tout cela est vécu dans un contexte où la priorité logique est donnée aux remboursements de la dette et au financement des dépenses courantes (induites en partie par le train de vie étonnant de l'Etat).

Toutes ces charges sont incompréhensibles pour le petit contribuable ivoirien dont le quotidien se dégrade dans un environnement de cherté de la vie et de surchauffe progressive du front social mal anticipée, accentuée par les menaces sécuritaires, le pillage des forêts, la pression de l'immigration admise comme un sujet tabou malgré son poids évident sur le budget de la nation.

III – Pourquoi la procédure de réévaluation du PIB doit être rendue transparente ?

Certains diront que la réévaluation du PIB attendue du fait de l'obsolescence des procédures et des sources de données est normale. Personne pour certifier cependant que la bascule a été correctement menée. Curieux !

Les salaires sont demeurés quasiment identiques sinon sont en baisse si l'inflation est prise en compte. Les revenus individuels des agriculteurs sont encore miséreux. Le secteur informel demeure une grosse énigme et une fabrique à pauvres encore difficile à cerner. Pourtant le PIB « sur papier » est désormais estimé à FCFA 38 439 Mrds (euro 58,60 Mrds) en 2021 contre l'ancienne référence qui le projetait à FCFA 30 868 Mrds (euro 47,06 Mrs) à la même période. Le PIB (FCFA 12 113 Mrds ou euro 18,47 Mrds en 2011) en une décennie a plus que triplé, la dette aussi.

Le spectre de la crise grecque (2009-2019) et celui de la crise mozambicaine de la « dette cachée », n'aident pas cependant à apaiser même les plus sereins des analystes en ce qui concerne la confiance à avoir dans les chiffres actés sans un débat public ou une information parlementaire.

Ce débat n'était pas pourtant superflu, vu que l'impact de la mesure de réévaluation du PIB a été une hausse de sa valeur de 38,2 % en 2015. Ce niveau n'est ni négligeable, ni neutre concernant l'évaluation de celui du stock de la dette présenté avec enthousiasme comme étant « bien tenu ».

Le tableau ci-après, dont l'auteur attribue les données aux lois de règlements et aux lois de finances de la Côte d'Ivoire sur la période, justifie l'inquiétude autour de la gouvernance de la dette souveraine de la Côte d'Ivoire, et de la politique du PIB.

LA CÔTE D'IVOIRE A-T-ELLE DES RAISONS D'AVOIR PEUR POUR LE NIVEAU DE SA DETTE PUBLIQUE ?

23 Novembre 2021

Quelques indicateurs macroéconomiques en rapport avec la dette souveraine et les revenus propres encaissés par l'Etat de la Côte d'Ivoire.

<i>Exercice annuel</i> (Montant en Mrds XOF)	2017	2018	2019	2020	2021**	2022**
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Estimé	Prévisions
PIB nominal, ancienne base (1996) (Ref. SCN 1993)	22 151	23 900	25 955	28 308	30 868	33 628
PIB nominal, nouvelle base (1995) (Ref. SCN 2008)	29 955	32 222	34 299	35 311	38 439	41 951
Différence (plus-value de réévaluation)	7 804	8 323	8 344	7 003	7 571	8 323
Budget général de l'Etat (Rapport CC)*	7 117	6 932	7 727	9 494	8 399	9 901
Recettes budgétaires propres (: hors endettement, dons, subventions et ressources exceptionnelles)	3 706	3 966	4 283	4 368	4 843	5 442
<i>dont recettes fiscales</i>	3 077,8	3 203,3	3 462,0	3 637,8	4 778,9	3 946,1
Recettes propres en % budget global réalisé	52%	57%	55%	46%	58%	55%
Stock de la dette	10 045	11 607	13 300	16 802	19 622	21 529
<i>dont dettes non libellées en FCFA</i>	5 770	7 613	8 868	10 757	12 279	12 671
<i>dont dettes non libellées en FCFA en %</i>	57%	66%	67%	64%	63%	59%
I - Annuité de la dette	-1 973	-1 685	-3 066	-2 733	-2 133	-3 061
<i>dont charge d'intérêt</i>	-416	-461	-570	-743	-803	-1 016
<i>Poids du service de la dette sur le budget national exécuté</i>	<i>-28%</i>	<i>-24%</i>	<i>-40%</i>	<i>-29%</i>	<i>-25%</i>	<i>-31%</i>
Solde des Recettes propres après le paiement du service de la dette	1 790	2 280	1 217	1 635	2 710	2 381
II - Dépenses courantes	-2 768	-2 763	-2 895	-3 552	-3 498	-3 498
Solde des Recettes propres après le paiement du service de la dette & les dépenses courantes	-978	-484	-1 678	-1 918	-788	-1 117
III - Dépenses d'investissements	-1 406	-1 436	-1 360	-1 769	-2 163	-2 163
investissements prévus sur ressources intérieures	805,1	780,0	840,1	1 108,9	957,8	957,8
Investissements intérieures / Ressource propres (norme à >20= %)	26%	24%	24%	30%	20%	24%

Source : extraits des lois de règlement et des lois de finances de la Côte d'Ivoire de 2015 à 2021/2022.

(*) Rapport Cour des comptes

(**) Loi des finances, Annexe 3

IV - Pourquoi l'évolution des recettes propres de l'État quoique triplées en 10 ans est jugée peu satisfaisante ?

Le tableau précédent rappelle les erreurs grecques et suscite plusieurs remarques dont celles ci-après :

1 – Les performances insatisfaisantes de collecte de ressources propres n'autorisent pas la dette actuelle, ni certaines charges comme la masse salariale observée au budget

Les recettes budgétaires propres sont encore peu satisfaisantes en effet. 52 à 58 % des ressources propres collectées couvrent insuffisamment et avec grande peine les besoins budgétaires incompressibles ou essentiels. Dans cette dynamique, les faibles performances fiscales n'autorisent pas la masse salariale prévue au budget. Oscillant autour de 50 % des recettes fiscales celle-ci est observée excessive et contraire à la norme communautaire qui la limite à 35% des performances fiscales.

Or les puristes semblent indiquer que ce sont les ressources propres collectées par l'Etat qui doivent servir en priorité à honorer le service de la dette et les autres dépenses incompréhensibles, sauf erreur.

Du coup, les adeptes du ratio Endettement/PIB < 70 % qui poussent l'Etat à poursuivre la stratégie de faire financer ses besoins budgétaires peu productifs de richesses par une dette correspondant à 70% du PIB déclaré, s'en trouvent gênés. D'ailleurs il est délicat d'admettre la seule norme de 70% du PIB comme repère de bonne gouvernance de la dette souveraine. Pourquoi 70% et non 6 % ou 160% du PIB ? Rappelons aussi qu'avant d'être porté à 70%, ce ratio de la dette était à l'origine fixé à 60%.

La gêne des défenseurs du ratio « Endettement/PIB < 70% » s'avèrerait encore grande, si l'on considère que la réforme du PIB a été effectuée dans un contexte encore à clarifier (?). Cette « technique » quoique pertinente dans la forme et induite par les recommandations du système de comptabilité nationale adopté par l'ONU en 2008, pousse l'endettement actuel vers un stock inquiétant et encore inefficace de FCFA 21 529 Mrds (euro 32,82 Mrds) à l'horizon 2022. Cette hausse du PIB semble déconnectée, du moins elle semble être faiblement corrélée avec la croissance des recettes propres encaissées par l'Etat.

2 - Le stock de dettes souveraines est appelé à être remboursé tôt ou tard par les recettes propres attendues dans les caisses de l'Etat.

Dix (10) ans après les initiatives PPTE et IADM, la préoccupation devient stressante dans un contexte où la dette publique croît encore plus vite que les recettes propres encaissées au budget de l'Etat. Le constat révèle surtout (comme avant la décennie précédente) que la hausse de la dette publique sert en priorité à financer les dépenses de remboursement du stock de la dette ainsi que les dépenses budgétaires courantes aggravées par le train de vie de l'Etat, alors que le pays souffre d'une insuffisance pénalisante d'investissements de survie.

La BCEAO concernant la gouvernance prudente adossée aux flux de ressources propres a pourtant donné la voie à suivre, elle qui indexe son soutien budgétaire à 20 % des performances de collecte de ressources propres de l'Etat. Cela semble illogique de constater que pour lever les autres dettes (en dehors de celles de la Banque centrale _ BCEAO), c'est une autre référence- et non la performance des ressources propres- qui est quasiment seule mise en avant. La dette publique produit pourtant les mêmes effets !

V – Que faut-il craindre du stock actuel de la dette souveraine de la Côte d'Ivoire et de son évolution ?

Neuf (9) inquiétudes majeures découlent des observations exposées ci-dessus :

- **La première préoccupation concerne la supportabilité** du stock des dettes souveraines observé et/ou envisagé en Côte d'Ivoire :

Avec un PIB projeté à FCFA 41 951 Mrds (euro 63,95 Mrds) en 2022, la Côte d'Ivoire devrait être en mesure de supporter sans frictions un stock théorique de FCFA 29 366 Mrds (euro 44,77) de dettes potentielles (70% de ce PIB). Au contraire, ses flux de ressources propres sont prévus à un niveau peu enthousiasmant d'environ FCFA 5 442 Mrds (euro 8,3 Mrds) en 2022 et semblent déconseiller ce choix. Par ailleurs les dépenses courantes sont projetées à FCFA 3 498 Mrds (euro 5,33 Mrds). Elles formeront avec l'annuité de remboursement de FCFA 3 061 Mrds (euro 4,67 Mrds) que lui exige de décaisser le stock de la dette actuelle, la rondelette somme de FCFA 6 559 Mrds (euro 10,0 Mrds). (Soit un déficit de $5\,442 - 6\,559 = -1\,117$). Que lui restera-t-il donc pour rembourser une dette de la taille de celle évoquée ci-dessus ? Le dernier réaménagement du stock de la dette n'a-t-il pas été motivé/contraint par la crainte de cette éventualité ? La situation financière projetée en 2022 avec un déficit de -FCFA 1 117 Mrds (- euros 1,7 Mrds) avant prise en charge des investissements, confirme que sans un emprunt supplémentaire la Côte d'Ivoire sera en défaut de paiement du service de sa dette. Par ailleurs, elle ne sera plus capable, sans la dette ou les dons, ou les ressources exceptionnelles (privatisations et divers) de financer aussi les investissements projetés. Peut-on dans ces conditions dire que le stock actuel de dettes souveraines est supportable ?

- **La seconde inquiétude concerne le coût annuel** du stock de la dette qui est encore très élevé. Il contribue à réduire la capacité créatrice de richesse de l'Etat ivoirien. Bien qu'observée en hausse, la voilure des investissements en est directement et inévitablement impactée.
- **La troisième inquiétude concerne le train de vie de l'Etat** qui est tel que sans la dette, ce dernier ne peut pas financer une partie de ses dépenses courantes (ni honorer le service brûlant de la dette de l'administration centrale, comme indiqué ci-dessus).

Du coup, pour financer les dépenses d'investissement de survie pourtant très attendues ou espérées par la population, il faut encore accroître le stock de la dette. Dans un contexte où l'immigration exerce aussi une pression supplémentaire sur le besoin d'investissements de survie. Sauf erreur d'appréciation, la Côte d'Ivoire semble bien être entraînée par un cycle vicieux commandé par le stock de la dette souveraine, qui peine à prouver son inefficacité.

En dehors du PIB certes en hausse, mais qui n'est pas entièrement acquis à la caisse commune de l'Etat, la dette ou sa gouvernance éprouve des difficultés à créer suffisamment de richesses propres pour le budget de l'Etat. Inutile de rappeler que ce dernier est le seul garant du remboursement de la dette publique.

- **La quatrième préoccupation est relative aux difficultés rencontrées pour capter suffisamment de ressources propres** pour la caisse commune de l'Etat en dépit d'un PIB favorable. A défaut de créer plus de richesses nouvelles « taxables » en vue de renflouer les caisses de l'Etat, celui-ci pourrait être contraint tôt ou tard - comme ce fût le cas en Grèce - soit à accroître la pression fiscale (plus d'impôts), soit à réduire les dépenses budgétaires (moins de services publics et/ou réduction des salaires ou des effectifs), ou les deux à la fois.
- **La cinquième préoccupation vient du fait que les derniers réaménagements** de la dette obtenus ont reporté une partie significative de son remboursement à plusieurs échéances lointaines « En politique, l'on ne règle pas les problèmes, mais les déplace » ironisait souvent le Président Houphouët. Cette observation semble confirmer que l'engrenage de l'économie ivoirienne est « grippé ». Sinon pourquoi reporter des échéances de dettes si l'on est suffisamment riche pour y faire face à bonne date et sauver sa réputation financière ?

Par ce fait, l'Exécutif ivoirien semble anticiper une richesse suffisante à moyen et long terme. Compte-t-il sur les dernières découvertes pétrolières ? La question concernant la capacité et surtout le besoin urgent de créer inévitablement plus de richesses ou de réduire le train de vie de l'État demeure.

Soit l'Exécutif estime que les investissements à venir, à induire par les dettes projetées, pourront cette fois-ci créer plus de richesses pour compenser les faibles performances des investissements passés, induits par le stock actuel de la dette, soit l'Exécutif compte sur de nouvelles opportunités de croissance (pétrole ou mine par exemple).

Dans tous les cas, dans un environnement où personne ne dispose d'une boule de cristal pour prédire l'avenir, il paraît hasardeux de parier ainsi l'avenir des générations actuelles et futures. L'enjeu c'est justement l'avenir de la jeunesse et celui du pays.

- **La sixième préoccupation est relative à l'environnement socio-politique** qui semble contraster avec les options retenues en Côte d'Ivoire. Plusieurs questions pour comprendre cela. Comment un pays qui peine à créer les conditions d'une bonne réconciliation des politiques et du front social, ainsi qu'à garantir les libertés individuelles et collectives peut rassurer les bailleurs de fonds afin de réduire le coût du risque pays ? La prime de risque élevée subie est en effet l'unique explication crédible des charges financières très élevées qui grèvent le service de la dette (FCFA 1016 Mrds ou euro 1,55 Mrds de frais financiers prévus en 2022) ?

Comment réduire le besoin encore insatisfait d'investissements de survie avec le faible niveau de ressources affectées aux dépenses d'investissements annuels, par ailleurs réduits par le poids de la dette historique et par celui soupçonné de la corruption ?

- **La septième préoccupation est le risque du financement abusif** auquel s'exposent les bailleurs de fonds qui sont les contreparties actuelles de la dette publique ivoirienne. Les bailleurs de fonds qui sont les créanciers liés au stock problématique de la dette actuelle, pourraient être accusés d'avoir surendetté sciemment la Côte d'Ivoire sachant que ses ressources sont limitées. Les Parlementaires qui accompagnent cette stratégie, pourraient être eux aussi accusés de complicité.

- **La huitième inquiétude tente de comprendre si la Côte d'Ivoire est réellement à l'abri d'une crise de la dette souveraine.** Car la situation de tensions financières latentes plausible de la Côte d'Ivoire, sauf erreur est de plus en plus préoccupante.

Le pays dispose-t-il d'autres alternatives pour sortir de l'engrenage de la dette ?

Les leçons du passé peuvent-elles servir afin de mieux profiter de la manne pétrolière annoncée ou applaudie à Abidjan ?

La réponse à ces deux dernières questions est plus qu'actuelle.

- **La neuvième préoccupation vise à savoir comment la Côte d'Ivoire compte circonscrire le risque de change** auquel la gouvernance de plus de 60 % de sa dette souveraine demeure exposée. Il est utile d'indiquer que l'objectif de 66 % de la dette libellée en devises est visé à partir de l'horizon 2023 (contre actuellement 63 %) si l'on considère l'euro comme une devise semblable aux autres. Dans le contexte où le pays s'apprête à changer de système monétaire avec l'avènement de l'Eco, il est primordial de rassurer les acteurs économiques et les citoyens sur la qualité de la gouvernance monétaire et sur celle de la gestion du stock de la dette.

Conclusion :

Doit-on voter le nouveau budget (2022) soumis au Parlement ivoirien sans se poser les questions vitales exposées ci-dessus, celles que se posent certainement les citoyens de ce pays africain ?

2010 dans la mémoire collective des grecs, rappelle que le déficit public avait grimpé à 12,7% du PIB et le taux prohibitif des obligations grecques avait empêché le financement sur les marchés. L'éventualité d'un défaut de paiement faisait alors trembler toute la zone euro.

Croisons les doigts afin d'éviter un tel sort à la Côte d'Ivoire ou pour ne pas faire mentir ou regretter le défunt Ministre ivoirien de l'économie et des finances, feu Charles Koffi Diby.

L'ex argentier de l'Etat ivoirien - après avoir précisé que la dette ivoirienne était de FCFA 6 396 Mrds (euro 9,75 Mrds) en juin 2012 - avait indiqué que « la Côte d'Ivoire est désormais crédible aux yeux du Monde ... Avec le point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce sont FCFA 4 090 milliards (euro 6,24 Mrds) qui ont été annulés. Restent donc FCFA 2 214 milliards (euro 3,38 Mrds) à apurer les prochaines années. L'atteinte du PPTE permettra à la Côte d'Ivoire d'avoir une souplesse de gestion. Elle donnera certainement une marge de manœuvre. Mais, il faut être prudent dans la gestion des ressources. «L'obtention du PPTE n'est pas une valise d'argent à destination de la Côte d'Ivoire. Mais, lorsque vous consacrez le 1/3 de votre budget à payer la dette extérieure et que vous vous battez pour que cette dette soit annulée, ce que vous utilisez pour payer la dette extérieure, vous l'utiliserez désormais pour investir, pour créer le patrimoine et de la richesse dans le pays. Voilà pourquoi le PPTE est important.» (dixit feu Charles Koffi DIBY).

La contribution de tous serait la bienvenue.

Jean-Baptiste PANY